



AVIS

**AUX BUREAUX D'ETUDES CONCERNANT L'ACCUEIL DES GERANTS OU
LEURS REPRESENTANTS PAR LE SECRETARIAT PERMANANT**

Il est porté à la connaissance des Bureaux d'Etudes, ayant déposé leurs dossiers d'agrément auprès de la Direction des Affaires Techniques et des Relations avec la Profession, et désirant avoir des éclaircissements sur les observations et remarques émises par la commission nationale, que pour des raisons d'organisation interne visant d'activer le prétraitement des dossiers à soumettre à la ladite commission, l'accueil des gérants des Bureaux d'Etudes ou leurs représentants est prévue tous les **Mardi** ouvrables de chaque semaine.

Ainsi, les représentants des Bureaux d'Etudes doivent être munis d'une procuration légalisée pour pouvoir les accueillir par le secrétariat permanent relevant de la Direction des Affaires Techniques et des Relations avec la Profession.

La Directeur des Affaires Techniques
et des Relations avec
La Profession par Intérim.

Chef de la Division des
Relations avec la Profession

Signé Noureddine SALMI

N.B : L'accueil réservé exclusivement en cas de rejets ou octroi avec réserves ou dans le cas de délivrance de certificats qui ne concordent pas avec les attentes.